

Procès-Verbal de la session d'automne 2022 de la section 7 du Comité National de la Recherche Scientifique

21–25 novembre 2022

La section 07, pour la mandature 2021-2026, est composée de:

- Massih-Reza Amini - PU @ LIG (Grenoble)
- David Auber - PU @ LaBRI (Talence)
- Frédéric Bimbot - DR @ IRISA (Rennes)
- Anne Decristoforo - IFSeM (Villejuif)
- Isabelle Fantoni (membre du bureau) - DR @ LS2N (Nantes)
- Inbar Fijalkow (Présidente) - PU @ ETIS (Cergy)
- Hervé Glotin - PU @ LIS (Toulon)
- Carole Kurzydowski - LPTHE (Paris)
- Huyen Nguyen - MCF @ LISN (St. Aubin)
- Barbara Nicolas (membre du bureau) - DR @ Créatis (Lyon)
- Caroline Petitjean - PU @ LITIS (Rouen)
- Franck Plestan - PU @ LS2N (Nantes)
- Dario Prandi (Secrétaire scientifique) - CR @ L2S (Gif-sur-Yvette)
- Paolo Robuffo Giordano - DR @ IRISA (Rennes)
- Benoît Rosa - CR @ ICube (Strasbourg)
- Charles Soussen (membre du bureau) - PU @ L2S (Gif-sur-Yvette)
- Sophie Tarbouriech - DR @ LAAS (Toulouse)
- David Trebosc - IR @ DRH (Paris)
- Nicolas Tremblay - CR @ GIPSA-lab (Grenoble)
- Steeve Zozor - DR @ GIPSA-lab (Grenoble)

Absents : Anne Decristoforo

La section a eu des entretiens avec :

- Ali Charara, directeur de l'INS2I.
- Anne-Christine Hladky, directrice adjointe scientifique de l'INSIS;

Lors de nos échanges, Anne Siegel, Isabelle Queinnec et Olivier Serre (directeurs adjoints scientifiques de l'INS2I), ainsi que Pierre Chainais, Marc Gouttefarde-Tanich et Jalal Fadili (chargés de mission INS2I), ont été partiellement présents.

La section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine, hormis les concours. Elle produit un rapport pour chacun des dossiers évalués, disponible dans l'espace personnel des chercheurs (<https://evaluation.dsi.cnrs.fr>).

La mandature actuelle de la section propose un site web avec des conseils aux chercheurs, disponible à l'adresse :

<http://section7.cnrs.fr>

1 Ordre du jour de la session de printemps 2022

- Approbation du procès-verbal de la session précédente, informations ;
- Avis sur l'opportunité d'examiner les dossiers RIPEC ;
- Échange avec le directeur d'institut de rattachement ;
- Préparation de la campagne de concours chercheurs 2023 ;
- Propositions de noms pour l'attribution de médailles de Bronze et d'Argent 2023 ;
- Examen des demandes de subventions pour des écoles thématiques ;
- Évaluation des demandes concernant les structures de recherche :
 - Renouvellement ou création de GdR ;
 - Changement de direction des unités rattachées au CNRS ;
- Évaluation des dossiers concernant les chercheurs :
 - Evaluation (à mi-vague) des chercheurs et réexamen de l'activité des chercheurs ayant fait l'objet d'un avis différé à la session précédente (à vague) ;
 - Titularisation des chargés de recherche stagiaires ;
 - Confirmation d'affectation des chercheurs nouvellement recrutés, désignation des référents scientifiques des lauréats CR ;
- Propositions en vue des changements de grade de chercheurs (en formation restreinte et hors présence des représentants de la direction):
 - Examen des promotions des chargés de recherche (hors collège C)
 - Examen des promotions des directeurs de recherche (hors collèges B et C)

2 Informations diverses et fonctionnement de la section 7

Session de printemps 2022 de la section 7

Le PV de la session de printemps 2022 est approuvé à l'unanimité.

La prochaine session de printemps aura lieu du 5 au 8 juin 2023.

Quelques chiffres

310 chercheurs dépendent de la section, dont 70 femmes (23%), ainsi répartis :

- CR : 175 personnes (40 F/135 H, 23%), dont 19 CRHC (7 F/12 H, 37%)
- DR : 131 personnes (26 F/105 H, 20%), dont 74 DR2 (15 F/59 H), 51 DR1 (10 F/41 H) et 8 DRCE (1 F/7 H).

Concours CR et DR 2023

La section décide à l'unanimité d'auditionner les candidats au concours DR2, après une pré-sélection sur dossier. La section rappelle que la pré-sélection des dossiers DR est possible depuis cette année, suite à la modification du décret no. 83-1260 du 30 décembre 1983¹.

La section se réserve le droit de faire appel à des experts extérieurs (membres du Comité National néanmoins).

La présélection sur dossier des candidats CR et DR qui seront auditionnés aura lieu du 13 au 16 février 2023.

Les auditions, ainsi que les jurys d'admissibilité, auront lieu pour le concours de recrutement CR du 20 au 31 mars 2023 et pour le concours du recrutement DR du 10 au 16 mai 2023.

Les dates des jurys d'admission ne sont pas encore connues.

RIPEC

La section 7 prend la décision, à 17 voix pour et une abstention, de ne pas examiner les dossiers de candidature de chercheurs CNRS pour la prime individuelle prévue par le nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC-C3) pour l'année 2023.

Cette décision est motivée par la volonté de la section que cette procédure n'interfère pas avec ses missions principales (évaluation des chercheurs, propositions de promotions, concours DR) ainsi que par l'actuelle opacité sur le processus à long terme. De plus, au même titre que la CPCN dans sa motion du 11 juillet 2022², la section considère que l'ensemble des chercheurs et chercheuses dont la dernière évaluation a été favorable méritent l'attribution de la RIPEC-C3.

¹Article 43 dans la version actuelle du décret no. 83-1260 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000316777/2022-05-01/#LEGISCTA000006137964>. Décret no. 2022-758 du 28 avril 2022, détaillant les modifications : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045726776>

²https://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/cpcn/motions/2022/Motion_CPCN_RIPEC-C3_vf.pdf

Motion concernant les rapports entre CNRS et Inria

Inbar Fijalkow (présidente de la section 7) et Pierre Senellart (président de la section 6) ont recueilli les ressentis des DU concernés par la création des centres Inria. Les sections 6 et 7 ont élaboré conjointement et voté à l'unanimité une motion intitulée "Sur l'impact des politiques de l'Inria et du CNRS sur les UMR". Elle est disponible sur la page web du comité national, au lien suivant :

https://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A22/Motion-S07_sur_impact_des_politiques_Inria_et_du_CNRS_sur_les_UMR.pdf

Congé maternité, temps partiel et interruption de carrière

Dans ses missions d'évaluation, de promotion, et de recrutement, la section prend en considération le temps de travail effectif. Cela concerne principalement:

- les congés maternité et paternité. Concernant les maternités, la durée d'inactivité prise en compte pour chaque enfant est égale à 12 mois ou à la durée effective du congé si elle est plus longue. Concernant les paternités, la durée d'inactivité prise en compte pour chaque enfant est égale à un mois ou à la durée effective du congé si elle est plus longue.
- les temps partiels
- les arrêts de travail

La section encourage les chercheuses et chercheurs évalués à vague ou mi-vague ainsi que les chercheuses et chercheurs demandant une promotion, à renseigner cette information dans leur dossier, en particulier si cela concerne la période évaluée.

La section encourage également les candidates et candidats aux concours à renseigner cette information dans leur dossier.

Référent handicap et bien-être au travail

Les arrêts maladie récurrents et les reconnaissances de handicap sont des informations importantes pour la section afin de mieux prendre en compte leur impact sur la carrière des chercheuses et chercheurs, aussi bien lors de l'évaluation à vague ou mi-vague que lors d'une demande de promotion ou dans le cadre des concours CR et DR.

La section s'est dotée d'une référente handicap et bien-être au travail, Sophie Tarbouriech. Elle est l'interlocutrice de proximité des chercheurs de la section pour toutes les questions en lien avec le handicap reconnu ou non (visible ou non, maladies chroniques), pour les conseiller et leur apporter des informations dans le cadre professionnel ou privé (dans certaines situations). Elle peut les aider à trouver des solutions aux difficultés du quotidien (demande de reconnaissance du handicap, aménagement de poste de travail, relais pour les nouveaux entrants) et les orienter vers les services compétents de leur délégation (par

exemple le service de médecine de prévention et les assistantes sociales). Les chercheuses et chercheurs concernés sont invités à contacter Sophie Tarbouriech, référente handicap de la section, de même qu'elle pourra prendre contact avec eux si cela paraît approprié à la section.

3 Interventions d'Ali Charara (INS2I) et de Anne-Christine Hladky (INSIS)

Ali Charara, Directeur de l'INS2I, Isabelle Queinnec (DAS référente section 7) et Anne Siegel (DAS référent interdisciplinarité et interfaces, suivi des GDR) viennent échanger avec la section. Anne-Christine Hladky (DAS de l'INSIS) vient également rencontrer la section.

Ali Charara communique à la section les informations suivantes.

Concours CR et DR 2023

Cette année est positive pour l'INS2I, qui aura 19 postes pour le concours de recrutement CR (par rapport à 16 postes en 2022 et 18 en 2021). Ces postes seront repartis comme suit :

- 8 postes en section 7
- 8 postes en section 6
- 1 poste sur la CID 51
- 1 poste en section 40 (Politique, pouvoir, organisation) sur le thème "Algorithmes et données : décision et action publique"
- 1 poste en section 41 (Mathématiques et interactions des mathématiques) sur le thème "Cryptographie" pour affectation dans une unité rattachée à l'INS2I à titre principal.

Ali Charara informe que la politique de coloriage de plusieurs postes du concours général est maintenue. Les coloriages en 2023 seront proches des ceux de l'an passé, pour que le message à la communauté soit consistant et audible, montrant la cohérence de la politique scientifique de l'institut. Il évoque quatre coloriages en section 7 :

- Sécurité de l'information
- Robotique
- Traitement Automatique des Langues et de la Parole
- Sciences de l'information éco-responsables en lien avec l'une des thématiques suivantes : automatique, intelligence artificielle et sciences des données, signal/communication, systèmes sur puce.

Concernant la section 7, elle aura 3 postes en interactions, en plus des 8 postes INS2I:

- 1 poste de l'INSIS, fléché "Robotique molle ou IA pour les sciences de l'ingénierie"

ou contrôle des systèmes non-linéaires”, avec affectation dans une unité rattachée à l’INSIS à titre principal.

- 1 poste de l’INSMI, avec affectation dans une unité rattachée à l’INSMI à titre principal.
- 1 poste de l’INSHS, fléché “Traitement automatique des langues peu dotées”, avec affectation dans une unité rattachée à l’INSHS à titre principal ou secondaire.

Par ailleurs, l’INS2I disposera de 16 postes DR dont 8 pour la section 7.

Enfin, le CNRS est très satisfait de la politique de recrutement des DR externes et il y restera attaché. Ali Charara rappelle qu’il s’agit de postes réservés pour des chercheurs qui ne sont pas dans le panorama de la recherche française.

Question : Pour le poste INSIS, est-ce que les laboratoires bi-rattachés INSIS/INS2I sont concernés par ce poste ?

ACH : Oui, tout à fait.

Question : L’INS2I continue donc à ne pas affecter des postes à la CID55 (Sciences et données), même s’il en est l’institut porteur ?

AC : Oui, les postes mis en interaction jusque là ne sont pas à l’interface avec la CID55. Quand ce sera le cas, on y réfléchira, après débat avec les sections 6 et 7.

Question : Quand un CR de l’INS2I démissionne peu après son recrutement, est-ce que le poste est réaffecté à l’institut ?

AC : Non, ce n’est pas automatique. Cependant, l’INS2I reste un institut favorisé dans l’arbitrage des postes.

Chaires professeur junior (CPJ)

L’INS2I a mis 2 CPJ au concours cette année, intitulées “Apprentissage Automatique pour le Traitement des Langues” et “Numérique pour le stockage de données sur support moléculaire”. Un candidat a été retenu sur chacune, mais celui retenu pour la deuxième vient de se retirer.

Anne-Christine Hladky communique que l’INSIS a aussi mis 2 CPJ à concours, intitulées “Hydrodynamique Physique” et “Intelligence Artificielle pour l’Ingénierie”. La deuxième n’a pas été pourvue.

Pour l’année 2023, le CNRS mettra au concours 33 postes CPJ, dont 8 en interdisciplinarité. L’INS2I devrait en gérer 4, seul ou en interaction avec d’autres instituts, sur les thèmes :

- Sécurité informatique à la frontière logiciel-matériel (CRISTAL, IRISA, TIMA, LAAS, Verimag)
- Sciences de l’information éco-responsables en lien avec la thématique réseaux du futur (IRIT, LAAS, L2S)
- Calcul haute performance pour les grandes masses des données, affecté à un laboratoire lyonnais (en interdisciplinarité avec l’IN2P3, et des affectations possibles)

au LIP ou au LIRIS pour ce qui concerne l'INS2I)

- IA et biologie, affecté à Montpellier ou Strasbourg (ICube, IGH ou LIRMM, en interdisciplinarité avec l'INSB)

Promotions

Pour cette session d'automne, Ali Charara informe que l'INS2I dispose de :

- 12 postes CRHC HEA
- 5 postes CRHC HEB
- 11 postes DR1
- 6 postes DRCE1
- 3 postes DRCE2

La direction du CNRS continue à favoriser le passage DRCE2 pour tous les candidats, sous réserve d'un avis favorable des sections, pour libérer des places en DRCE1.

Concernant les promotions CRHC, Ali Charara rappelle que l'expérience en tant que chercheur a une importance significative. Il rappelle aussi que pour la promotion CRHC HEB (échelon exceptionnel) la section est tenue à examiner avec attention l'évolution des candidats depuis la promotion CRHC.

Délégations CNRS

En 2022, l'INS2I a reçu 75 demandes de délégation CNRS, dont 57 ont été retenues. La section incite fortement les collègues enseignants-chercheurs à candidater aux futures campagnes de délégation CNRS, ces campagnes étant très ouvertes.

Les instituts communiquent qu'en 2023, une priorité sera donnée aux demandes de délégation CNRS après un congé maternité, pour déposer un projet ERC ou pour réaliser une mobilité géographique (notamment dans un IRL, mais pas seulement). Une attention particulière sera également portée à la présentation de l'évolution thématique offerte par cette délégation. Le seul projet de rédaction d'une HDR ne donne pas le droit à une priorité particulière.

Les demandes de renouvellement de délégation seront traitées au cas pas cas. Une priorité sera donnée aux demandes de renouvellement concernant une mobilité dans un IRL.

Relations avec Inria

Ali Charara informe que l'accord cadre CNRS-Inria a été signé en mars 2022, avec notamment des accords concernant la place du DU et son rôle de directeur de l'unité entière (visibilité financière, accueil des personnels...).

4 Médailles

Les médailles³ sont attribuées à des chercheuses et chercheurs, pas nécessairement employés par le CNRS ou appartenant à une UMR.

L'institut demande à la section de lui faire des propositions. Cette année il est demandé aux sections de proposer deux récipiendaires (un homme et une femme) pour chaque type de médaille. La section prend cette décision sur la base de noms qui lui sont remontés principalement par les GdR et les directions d'unité, en considérant des critères d'excellence scientifique, de diversité thématique, de représentativité des laboratoires, et de parité.

La section tient à préciser que les propositions pour les médailles de bronze et d'argent peuvent venir de tout chercheur ou chercheuse travaillant dans les domaines thématiques de la Section 7. Des argumentaires détaillés de soutien (mettant en particulier en avant les contributions scientifiques principales) sont particulièrement utiles au travail de la section et elle salue les très bons dossiers qui lui ont été proposés ou dont elle s'est saisie.

Finalement, la section rappelle que ses propositions sont soumises à l'INS2I, qui prendra la décision finale, et qu'elles ne doivent pas être utilisées dans un autre contexte.

Médaille de bronze

La médaille de bronze récompense le premier travail d'un chercheur ou d'une chercheuse déjà autonome et prometteur dans son domaine. Cette distinction représente un encouragement du CNRS à poursuivre des recherches bien engagées et déjà fécondes.

Cette année, la section propose deux récipiendaires, triés par ordre alphabétique :

- Yvonne Jansen
- Victor Magron

Médaille d'argent

La médaille d'argent est remise à des chercheurs et des chercheuses en pleine activité, reconnus sur le plan national et international pour leurs contributions scientifiques.

La section propose deux récipiendaires, triés par ordre alphabétique :

- Laure Blanc-Féraud
- Lilian Bossuet

³<https://www.cnrs.fr/fr/talent/index>

5 Évaluation d'écoles thématiques

La section 7 attire l'attention des organisateurs d'écoles thématiques sur l'importance de soumettre à sa lecture un dossier de qualité. Quelques écoles thématiques sont récurrentes et la section 7 demande que les dossiers associés ne soient pas de simples copiés/collés des précédents, qu'ils donnent des détails scientifiques sur la coloration de l'édition à venir ainsi que quelques informations sur l'édition précédente (rapide rapport, indications sur la participation, le budget...). Les directeurs d'unités d'où provient la proposition doivent inciter les porteurs à donner ces éléments dans les dossiers.

La section 7 examine les dossiers de 10 écoles thématiques devant avoir lieu en 2023.

Elle émet un avis très favorable pour les écoles thématiques suivantes :

- ALGO SB (Algorithms in structural bioinformatics: from structure resolution to dynamical modeling in cryo-electron microscopy)
- ARCHI (Architecture des systèmes matériels et logiciels embarqués, et sur les méthodes de conception associées)
- ETAL (Ecole d'été Traitement Automatique des Langues)
- INTERFACE (Modélisation et conception d'interface bio-électronique pour des implants chroniques : applications à la médecine préventive et curative)
- MACS 2023 (Optimisation convexe pour l'analyse et la conduite des systèmes dynamiques)
- TDMA (Traitement des données massives et apprentissage - applications en Géophysique, Ecologie et SHS)

La section émet un avis favorable pour les écoles thématiques suivantes :

- IA2 (Institut d'automne en intelligence artificielle - gestions des informations imparfaites et hétérogènes)
- SAFREACH4DYN (Safety and Reachability Analysis for Dynamical Systems)

La section émet un avis réservé pour les écoles thématiques suivantes :

- ComplexSportsData (Analyses de données sportives complexes)
- OPTIMAL TRANSPORT (Optimal transport theory and applications to physics)

6 Évaluation des demandes concernant les structures de recherche

Comité de visite HCERES 2022-2023

La vague C est en cours. En accord avec les représentants du HCERES, des membres de la section participeront aux comités de visite des UMR dépendant de l'INS2I (à titre principal ou secondaire). Pour les laboratoires suivants, les représentants de la Section 7 du CoNRS sont :

- CRAN : F. Plestan
- iCube : S. Zozor
- I3S : C. Soussen
- LIS : I. Fijalkow
- LORIA : D. Auber

La section rappelle que le comité HCERES évalue le bilan mais pas le projet, alors que le comité national évaluera le projet à la session de printemps. En plus du bilan, du projet écrit et de la visite, la section invitera les DU (et DU porteurs du projet si différents) à exposer le bilan et le projet de leur unité lors de la session de printemps 2023.

Examen des changements de direction

La section émet un avis très favorable aux changements de direction suivants :

- Fédération BEZOUT (FR3522) : M. Matthieu Fradelizi en qualité de directeur ;
- CMM (IRL2807) : M. Héctor Ramírez en qualité de directeur ;
- LAMA (UMR5127) : M. Dorin Bucur en qualité de directeur ;
- ICJ (UMR5208) : Mme Véronique Maume-Deschamps en qualité de directrice ;
- CEREMADE (UMR7534) : M. Mathieu Lewin en qualité de directeur ;
- ETIS (UMR8051) : Mme Lola Canamero en qualité de directrice adjointe.

La section 7 se sent trop éloignée des thématiques présentées dans le projet Majulab 3.0 (IRL3654) pour donner un avis pertinent sur cette demande de changement de direction.

Renouvellement de GDR

La section émet un avis très favorable sur le renouvellement du GDR SOC2 (GDR 2995) et réservé sur le renouvellement du GDR TACT (GDR 2033). La section n'émet pas d'avis sur le renouvellement du GDR 2018 avec sa nouvelle appellation GDR RADIA.

7 Évaluation des dossiers concernant les chercheurs

La section rappelle que les rapports à (mi-)vague produits par les chercheurs doivent être complets, synthétiques et bien rédigés. Des recommandations sont disponibles sur le site du CNRS⁴.

Les rapports à mi-vague sont examinés à la session d'automne et concernent les activités de recherche des 5 derniers semestres.

Les rapports à vague, examinés lors de la session de printemps, concernent les activités de recherche effectuées durant les 10 derniers semestres et doivent contenir un projet de

⁴https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/Documents/Recommandations.pdf

recherche pour les prochaines années.

Lors de la session d'automne 2022, la section 7 a effectué 123 évaluations de chercheurs à mi-vague ainsi qu'une évaluation à vague suite à un avis différé émis lors de la session de printemps 2022. La section émet 118 avis favorables, 2 avis différés, 3 avis réservés et 1 avis d'alerte.

La section a aussi donné un avis favorable à la demande d'un chercheur.euse d'une autre section à être co-évalué pour la section 7, ainsi qu'à la demande d'un chercheur.euse de la section 7 à être rattaché à une CID.

Affectation

La section a examiné et approuvé les propositions concernant les affectations pour les 7 chercheurs recrutés en section 7 en 2022 au grade de CR lors du concours (et a procédé à la nomination de leurs directeurs de recherche pour l'année de stage). Il s'agit de :

- Nicolas Augier – LAAS-CNRS (UPR8001)
- Ricardo Augusto Borsoi – CRAN (UMR7039)
- Lucas Brivadis – L2S (UMR8506)
- Lucas Ondel – LISN (UMR9015)
- Barbara Pascal – LS2N (UMR6004)
- Léa Pillette – IRISA (UMR6074)
- Mattéo Raphaël Tacchi – GIPSA-lab (UMR5216)

La section a examiné et approuvé les propositions concernant les affectations des 6 nouveaux DR recrutés en section 7 lors des concours 2022:

- Gilles Bailly – ISIR (UMR7222)
- Lucie Baudouin – LAAS-CNRS (UPR8001)
- Sébastien Briot – LS2N (UMR6004)
- Caroline Chaux – IPAL (IRL2955)
- Franck Davoine – Heudiasyc (UMR7253)
- Thomas Hueber – GIPSA-lab (UMR5216)

Émeritats

La section donne un avis très favorable sur une première demande d'éméritat.

Titularisations

Les 6 CRCN recrutés en 2021 par la section 7 reçoivent un avis favorable à leur titularisation, après examen de leur rapport d'activité et des appréciations de circonstance de leurs directeurs de recherche et de laboratoire d'affectation. Il s'agit de :

- Riccardo Bonalli – L2S (UMR8506)

- Julien Gori – ISIR (UMR7222)
- Pauline Kergus – LAPLACE (UMR5213)
- Shaifali Parashar – LIRIS (UMR5205)
- Pauline Puteaux – CRISAL (UMR9189)
- Julian Tachella – LPENSL (UMR5672)

8 Promotions des chercheurs

Lors de chaque session d'automne, les sections du comité national classent les chercheurs ayant candidaté à une promotion. Seuls les membres de rang A et B siègent pour les promotions CRHC HEA et HEB, et seuls ceux de rang A siègent pour les promotions DR1, DRCE1 et DRCE2. Le CNRS n'a pas l'obligation de suivre les propositions des sections et l'institut peut promouvoir qui il veut parmi les candidats.

La section souhaite préciser qu'elle a reçu de nombreuses candidatures de grande qualité, en particulier pour le passage DR1 et DRCE1. La section transmet à l'INS2I les classements suivants. En cas d'ex-aequo, les candidats sont triés par ordre alphabétique.

La section note que l'absence de programme de recherche pour les années futures ainsi que la liste complète des publications depuis la dernière promotion a manqué dans certains dossiers pour un bon travail de la section. Elle note également que certains dossiers concernent l'ensemble de la carrière et ne se focalisent pas sur le bilan depuis la dernière promotion.

Promotions CRCN → CRHC HEA

La section a reçu les dossiers de 10 candidat.e.s. Après présentation des dossiers et délibération, la section a proposé le classement suivant :

1. Eric Debreuve – I3S (UMR7271)
Philippe Mulhem – LIG (UMR5217)
William Pasillas-Lépine – L2S (UMR8506)
David Tschumperlé – GREYC (UMR6072)
5. Richard Moot – LIRMM (UMR5506)
6. Emmanuel Giguët – GREYC (UMR6072)

Pour cette promotion, l'expérience en tant que chercheur a une importance significative. La section regrette que le nombre de candidates et candidats soit très inférieur au nombre de promouvables, en particulier parmi ceux qui ont le plus d'expérience.

La section rappelle que la promotion CRHC est indépendante d'une potentielle candidature (en cours ou à venir) à un recrutement DR2.

Promotions CRHC HEA → CRHC HEB

La section a reçu les dossiers de 5 candidat.e.s. Après présentation des dossiers et délibération, la section a proposé le classement suivant :

1. Marie-Minerve Louerat – LIP6 (UMR7606)
Gerard Subsol – LIRMM (UMR5506)
3. François Felix Ingrand – LAAS-CNRS (UPR8001)
Denis Beautemps – GIPSA-lab (UMR5216)

Promotions DR2 → DR1

La section a reçu les dossiers de 19 candidat.e.s. Après présentation des dossiers et délibération, la section a proposé le classement suivant :

1. Cédric Févotte – IRIT (UMR5505)
Abdoulaye Gamatié – LIRMM (UMR5506)
Elena Panteley – L2S (UMR8506)
Olivier Stasse – LAAS-CNRS (UPR8001)
Solvi Ystad – PRISM (UMR7061)
6. Eric Colin de Verdière – LIGM (UMR8049)

Promotions DR1 → DRCE1

La section a reçu les dossiers de 19 candidat.e.s. Après présentation des dossiers et délibération, la section a proposé le classement suivant :

1. Laure Blanc-Féraud – I3S (UMR7271)
Carlos Canudas De Wit – GIPSA-lab (UMR5216)
Lori Lamel – LISN (UMR9015)
Philippe Souères – LAAS-CNRS (UPR8001)
5. Patrice Abry – LPENSL (UMR5672)
6. Louise Travé-Massuyès – LAAS-CNRS (UPR8001)

Promotions DRCE1 → DRCE2

La section a reçu un seul dossier de candidature. Après l'avoir examiné, la section décide de remonter ce nom pour une promotion : Luc Pronzato – I3S (UMR7271).